RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

ARRÊTÉ du 23 DEC. 2010

portant publication de la liste des établissements mettant en œuvre la formation relative au bien-être animal à destination des éleveurs de poulets de chair, en vue de l'obtention du certificat professionnel individuel d'éleveur de poulets de chair (CPIEPC)

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L214-3, L234-1, R214-17, R215-4 ;
Vu l'arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande

ARRÊTE

Art. 1er. – Après avis de la commission conjointe d'expertise de représentants de la direction générale de l'alimentation (DGAL) et de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), la liste des organismes de formation mettant en œuvre une formation relative au bien-être animal à destination des éleveurs de poulets de chair, en vue de l'obtention du certificat professionnel individuel d'éleveur de poulets de chair (CPIEPC) est fixée comme suit pour une durée de cinq ans :

Aquitaine :
- CFPPA 24 - EPLEFPA du Périgord - Av Churchill BP38- 24660 Coulounieix-Chamiers

Bretagne :
- Avipôle formation - Zoopôle Les Croix – Rue Camille Guérin – 22440 Ploufragan
- Pôle des métiers des chambres d'agriculture de Bretagne - Technopole Atalante Champeaux Rue Maurice Le Lannou - 35042 Rennes

Martinique :
- CFPPA du Lorrain - Cité Vallon - 97214 Lorrain

Mayotte :
- CFPPA de Mayotte - BP2 Coconi, Ouagani - 97670 Mayotte

Midi Pyrénées :
- CFPPA du Gers – Valentées - 32300 Mirande
- Socsa agroalimentaire - 11 rue d'Ariane - 31240 L'union

Pays de la Loire :
- Agrilia formation – 9, rue André Brouard - BP 70510 - 49105 Angers cedex 02
- CFPPA Nature - Allée des Druides - CS 70022 - 85035 La Roche S/Yon

Réunion :
- CFPPA St Joseph - 24, rue Raphaël Babet - 97480 St Joseph
- SCA Avipôle Réunion – 14, chemin de l'Étang - ZAC Bel Air - 97450 St Louis

Rhône – Alpes :
- CFPPA Les Sardières - 79, Av. de Jasseron - 01000 Bourg en Bresse

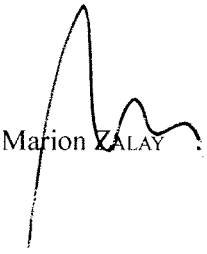
L'inscription sur cette liste peut être suspendue ou retirée en cas de non-respect des critères de candidature.

Art. 2. – La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 23 DEC. 2010

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,
Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,



Marion ZALAY